Juge des enfants, juge aux affaires familiales

Autorité parentale, danger et intérêt de l'enfant

Réf. A26 • Durée : 2 jours (14 H) • 920 € HT
Paris - 26/27 sept. 2011 - 15/16 mars 2012 - 29/30 nov. 2012
Lyon - 7/8 déc. 2011

Formatrices

Colette CLEMENT-BARTHEZ
Magistrat à la Cour d'Appel de Lyon, ancien conseiller auprès du Défenseur des enfants.

Anne DUPUY
Juge aux affaires familiales au Tribunal de Grande Instance de Bobigny.

Emmanuelle TEYSSANDIER
Juge des Enfants au Tribunal de Grande Instance de Bobigny.

Pourquoi cette formation ?

Les problématiques familiales se cristallisent souvent autour de l'exercice de l'autorité parentale et du droit de garde.

Cette formation vous permettra de faire un point sur les interprétations du danger et de l'intérêt de l'enfant et de cerner les missions, rôles, pouvoirs, modes de communications entre le juge des enfants et le juge aux affaires familiales.

Objectifs pédagogiques

✔ Mieux cerner les notions d'autorité parentale, de danger et d'intérêt de l'enfant

✔ Articuler les bonnes pratiques professionnelles autour de ces notions

✔ Connaitre les champs d'interventions et les principes de saisine des deux principaux magistrats de la famille

« Échanges riches, très bonne maitrise du sujet par les intervenants. »
Nadine R. – Éducatrice

1ère journée

L'autorité parentale : de son plein exercice aux mesures imposant sa restriction

L'enfant en danger : une notion au cœur du débat sur la protection de l'enfance

- Les différentes définitions de la notion de danger : quelles marges d'appréciation pour le travailleur social ? Pour le juge des enfants ?
- Quels liens avec la prévention de la délinquance ?

La notion d'intérêt de l'enfant : implications et limites dans la prise en charge de l'enfant

- Intérêt de l'enfant et intérêt supérieur de l'enfant : l'état du droit et de la jurisprudence
- Le lien entre l'intérêt de l'enfant et l'autorité parentale
- La hiérarchie des intérêts : les conflits d'intérêt entre deux normes d'intérêt égal
- La place de l'enfant dans la détermination de son propre intérêt

L'implication du professionnel aux travers des rapports écrits transmis à la justice

- La question du partage des informations
- Traduction de ces notions dans le projet pour l'enfant

2ème journée

Les articulations juge aux affaires familiales / juge des enfants

- Les missions et compétences propres au juge aux affaires familiales (JAF) et au juge des enfants (JE)
- Les différents modes de saisine
- Demandes en délégation d'autorité parentale, lieu de résidence de l'enfant, relation avec les tiers : compétences de principe et interprétations jurisprudentielles
- Le droit des familles : quelles sont les obligations des travailleurs sociaux et des magistrats

L'audition de l'enfant devant le JAF ; devant le JE

- Une procédure obligatoire et encadrée
- Sur quels critères peut-on évaluer si un mineur est capable de discernement ?

La communication des dossiers entre le JE et le JAF

- Les possibilités d'échanges d'informations dans l'intérêt de l'enfant
- Le cadre du décret du 10 avril 2009
- Échanges et retours d'expérience autour de cas pratiques

Les compétences conjointes, les compétences croisées JE/JAF

Demandez un devis pour cette formation en intra à **contact@wekaformation.fr**

Bulletin d'inscription

A photocopier, compléter et renvoyer :
Par fax au **01 53 35 16 77**
Par courrier à :
Weka Formation - Service inscriptions
249 rue de Crimée - 75019 PARIS

Vous pouvez également réserver :
Sur **www.wekaformation.fr**
Par téléphone au **01 53 35 20 25**
Par mail : **contact@wekaformation.fr**

WEKA formation

Réf.	Titre de la formation	Date(s) de cession		Tarif HT
			– 10 %*	
			– 10 %*	
			– 15 %*	

N° d'agrément formation : 11754195275

70/WO/TAD0106

TOTAL H.T.	
(TVA 19,6 %) TOTAL T.T.C.	

* Les réductions s'appliquent sur les formations les moins chères et ne sont pas cumulables avec d'autres offres.

Pour un devis personnalisé, contactez-nous au :
01 53 35 20 25 ou **contact@wekaformation.fr**

/70/MC/[illegible]

PARTICIPANT

Nom : Prénom :

Fonction : Service :

Tél. : Fax :

Courriel :

Établissement :

Adresse :

Code postal : Ville :

RESPONSABLE DU SUIVI DE L'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Fonction : Service :

Tél. : Fax :

Courriel :

Établissement :

Adresse :

Code postal : Ville :

En signant le bulletin,
j'accepte les conditions générales (1)

Signature : Date : Cachet :

(1) Conditions générales de participation disponible sur www.wekaformation.fr

CAT PROENF 1105